



## COMMUNE DE RANVILLE

### NOMBRE DE CONSEILLERS :

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Suffrages exprimés : 16

### DATE DE CONVOCATION :

3 mars 2017

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ranville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ADELAÏDE, Maire.

**Présents** : M. Jean-Luc ADELAÏDE, M. François VANNIER, Mme Martine MAUDUIT-TRAGUET, M. Daniel DESRETTES, Mme Monique LEGROS, Mme Olga BANDZWOLEK, M. André VAUTIER, M. Charles LUSTIERE, M. Bruno RENVOISE, M. Lionel LEVERRIER, M. Jean-Luc DAVENEL, Mme Isabelle GRANA, M. Michel EURY, Mme Catherine PILET-FONTAINE

**Absents excusés** : M. Alain BISSON a donné procuration à M. François VANNIER, Mme Chantal COURBIER a donné procuration à Mme Olga BANDZWOLEK, Mme Annette TAUPIN, Mme Sonia TESSIER, Mme Annabel EVENO-SAGOT

**Secrétaire de séance** : M. André VAUTIER

### A l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
3. Compte de gestion et Compte administratif 2016
4. Subventions aux associations
5. Demandes de subventions
6. Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)
7. Création d'un emploi non permanent
8. Recrutement d'un vacataire
9. Extension et restructuration de l'école maternelle – Avenant
10. Eclairage Public : Programme d'efficacité énergétique du SDEC ENERGIE

### Intervenant :

M. LE MAIRE  
M. LE MAIRE  
  
M. VANNIER  
M. VANNIER  
M. VANNIER  
M. VANNIER  
M. LE MAIRE  
M. LE MAIRE  
M. DESRETTES  
M. DESRETTES

*Informations et questions diverses (ne donnant pas lieu à délibération)*

### 1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion

### 2. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire

Exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal

#### Décision municipale du 3 mars 2017 – Anciennes tables d'écoliers

Monsieur le Maire décide de donner 5 tables d'écoliers, qui ne sont plus utilisées, à l'Association des Parents d'Elèves de RANVILLE

**Arrivée de Catherine PILET-FONTAINE à 19h10**

### 3. Compte de gestion et Compte administratif 2016

Exposé de Monsieur VANNIER

Monsieur VANNIER présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2016 :

- section de fonctionnement : 291 567.58 €

- section d'investissement : - 13 933.62 €

Il informe les conseillers que le grand livre, retraçant toutes les opérations de dépenses et de recettes, est disponible dans la salle du Conseil Municipal.

## VUE SECTION FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

011	Charges à caractère général	456 332,06 €
012	Charges de personnel	688 316,22 €
65	Autres charges de gestion courante	157 629,00 €
66	Charges financières	24 662,93 €
67	Charges exceptionnelles	115,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	4 000,00 €
014	Atténuation de produits	18 888,00 €
023	Virement à section investissement	0,00 €
042	Op ordre entre sections	85 619,80 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 435 563,01 €</b>

### RECETTES

70	Produits des services	85 782,57 €
73	Impôts et taxes	1 408 448,53 €
74	Dotations et participations	92 634,45 €
75	Autres produits de gestion courants	38 977,10 €
013	Atténuation de charges	16 950,60 €
77	Produits exceptionnels	84 337,34 €
79	Transferts des charges	0,00 €
002	Excédent antérieur reporté	0,00 €
042	Op ordre entre sections	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 727 130,59 €</b>

<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	<b>291 567.58 €</b>
--	---------------------

## VUE SECTION INVESTISSEMENT

### DEPENSES

001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	23 759,00 €
16	Charges financières	62 673,72 €
20	Immobilisations incorporelles	1 020,00 €
21	Immobilisations corporelles	245 074,12 €
23	Immobilisations en cours travaux	220 208,08 €
	<b>TOTAL</b>	<b>552 734,92 €</b>

## RECETTES

001	Excédent Ft antérieur reporté	309 018,04 €
040	Opérations d'ordre entre sections	85 619,80 €
041	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	119 592,56 €
13	Subventions d'investissement	24 570,90 €
16	Emprunts	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immos corporelles (aliénations)	0,00 €
024	Produits des cessions	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>538 801,30 €</b>

<b>Résultat d'investissement 2016</b>	<b>- 13 933.62 €</b>
---------------------------------------	----------------------

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de gestion du receveur, qui est une présentation de ses comptes concernant la Commune de RANVILLE, en précisant l'adéquation avec le Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de gestion de l'exercice 2016.

VOTANTS : 16                      POUR : 16

Monsieur le Maire se retire pour le vote du Compte administratif 2016. La présidence de séance est assurée par Monsieur DESRETTES, qui soumet le Compte administratif à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif de l'exercice 2016.

VOTANTS : 15                      POUR : 15

### **4. Subventions aux associations**

Exposé de Monsieur VANNIER

Chaque association a présenté un dossier de demande de subvention comme chaque année, ce qui permet de suivre l'évolution des associations. La commission finances a étudié ces dossiers en tenant compte de plusieurs critères tels que la trésorerie générale des associations, l'exécution budgétaire de la saison écoulée et le prévisionnel de la saison nouvelle, la présence ou non de salariés. La commission a ensuite déterminé un montant de subvention par association à proposer au conseil municipal.

Monsieur VANNIER précise que deux associations n'ont pas demandé de subvention cette année : l'Amicale Laïque et le jumelage Ranville-Motten.

Rappel : « Comme il n'est pas toujours facile de faire le partage entre ce qui concerne l'intérêt de la collectivité locale et ce qui présente un intérêt personnel pour l'élu concerné (Président, trésorier de l'association...), celui-ci a donc intérêt à s'abstenir systématiquement de prendre part aux délibérations qui concernent le vote des subventions à l'association. »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE SUBVENTION	VOTANTS	POUR	Elus ne prenant pas part au vote
Anciens combattants	1 000 €	15	15	Charles LUSTIERE
Football Club Baie de l'Orne	4 500 €	16	16	
Gymnastique	500 €	16	16	

Joie et sourire	500 €	16	16	
Judo	5 000 €	16	16	
Jumelage Ranville-Petworth	450 €	16	16	
Tennis	3 000 €	16	16	
Les Foulées Ranvillaises	500 €	16	16	
Chevalets temps libre	400 €	16	16	
Prévention routière	100 €	16	16	
Association parents collègue	220 €	16	16	
APE Ranville	203 €	16	16	
Palette en liberté	400 €	15	15	André VAUTIER
SNSM	200 €	15	15	André VAUTIER
<b>TOTAL</b>	<b>16 973 €</b>			

## **5. Demandes de subventions**

Exposé de Monsieur VANNIER

### Réfection des terrasses de l'école élémentaire

L'école élémentaire a été conçue en 1976 et inaugurée en décembre 1981. Depuis quelques années, il y a des problèmes d'étanchéité sur la toiture terrasse, surtout au niveau des lanterneaux. De plus, l'un d'entre eux s'est envolé lors de la tempête du 12 janvier 2017. La commune souhaite donc réaliser des travaux de réfection des terrasses, qui sont estimés à 96 392.83 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à hauteur de 30% du montant HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser la réfection des terrasses de l'école élémentaire
- sollicite des subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la réserve parlementaire et auprès de tous les organismes susceptibles de participer au financement de ces travaux.

VOTANTS : 16

POUR : 16

### Traitement acoustique du restaurant scolaire

Les élus ont fait réaliser une étude acoustique en 2016, qui a révélé une non-conformité par rapport à l'arrêté du 25 avril 2003, relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement.

Pour le bien-être des agents communaux et des élèves, la commune souhaite réaliser des travaux pour installer des matériaux acoustiques isolants dans le restaurant scolaire : remplacement des dalles de faux-plafonds et pose de capteurs muraux. Les travaux sont estimés à 19 056€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à hauteur de 30% du montant HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser le traitement acoustique du restaurant scolaire
- sollicite des subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la réserve parlementaire et auprès de tous les organismes susceptibles de participer au financement de ces travaux.

VOTANTS : 16

POUR : 16

## **6. Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)**

Exposé de Monsieur VANNIER

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 prévoit que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence « P.L.U., documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Dans un courrier du 27 janvier 2017, le Président de Normandie Cabourg Pays d'Auge invite les communes qui souhaitent que la compétence P.L.U. reste communale, à délibérer avant le 27 mars 2017.

La municipalité souhaite conserver cette compétence, essentielle pour maîtriser le développement de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de conserver la compétence « P.L.U., documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale », et s'oppose donc au transfert de cette compétence à la communauté de communes Normandie Cabourg pays d'Auge.

VOTANTS : 16

POUR : 16

### **Départ de Catherine PILET-FONTAINE à 20h35**

#### **7. Création d'un emploi non permanent**

Exposé de Monsieur le Maire

Comme chaque année, la commune souhaite accueillir des jeunes souhaitant travailler l'été au sein du service technique. Il est proposé au Conseil de recruter un jeune au mois de juillet et un autre au mois d'août (4 semaines pour chaque contrat).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique, à temps complet, du 3 juillet au 3 septembre 2017.

VOTANTS : 15

POUR : 15

#### **8. Recrutement d'un vacataire**

Exposé de Monsieur le Maire

La collectivité souhaite avoir recours à une personne chargée de créer et de mettre à jour des supports de communication pour la commune (Ex : flyer pour les cérémonies commémoratives, flyer des associations...). Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Il est proposé au Conseil municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions. Chaque intervention sera précédée de la conclusion d'un contrat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de fixer à 76€ brut le montant de la vacation versée pour une prestation de création ou de mise à jour de supports de communication de la commune ;
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- autorise le Maire à signer le contrat de travail

VOTANTS : 15

POUR : 14

ABSTENTION : 1

#### **9. Extension et restructuration de l'école maternelle – Avenant**

Exposé de Monsieur DESRETTES

La commune a signé un marché de travaux avec l'entreprise CAEN FROID (lot n° 7 Plomberie Chauffage) pour un montant de 16 060.14 € TTC.

Des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise pour assurer la régulation entre le circuit de chauffage existant et celui de l'extension, pour un montant de 4 417.50€ TTC. Une modification du système de chasses d'eau entraîne également une plus-value de 275.40 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant avec l'entreprise CAEN FROID, indiquant que le montant du marché est de 17 294.20€ HT soit 20 753.04€ TTC.

VOTANTS : 15

POUR : 15

## **10. Eclairage Public : Programme d'efficacité énergétique du SDEC ENERGIE**

Exposé de Monsieur DESRETTES

La commune a décidé de transférer au SDEC ENERGIE, Syndicat départemental d'énergies du Calvados, la compétence éclairage par délibération du 15 décembre 2016.

Pour faire face aux enjeux techniques, énergétiques et environnementaux, le SDEC ENERGIE propose à ses collectivités adhérentes la réalisation d'un diagnostic éclairage public des installations d'éclairage à l'échelle de la collectivité.

Ainsi, afin d'anticiper le développement du réseau d'éclairage et pour répondre aux besoins d'aménagement de la collectivité, il s'agit :

- d'établir un état des lieux des ouvrages d'éclairage public ;
- de dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution lumineuse ;
- de prioriser, programmer et réaliser les travaux nécessaires.

Sur la base de ce diagnostic, le SDEC ENERGIE propose à la collectivité un programme global pluriannuel d'efficacité énergétique, qui, moyennant une participation financière incitative du SDEC ENERGIE, permet de remplacer les foyers lumineux ne répondant plus aux critères énergétiques et environnementaux requis aujourd'hui, et de mettre en place des dispositifs spécifiques d'économie d'énergie.

Ainsi, au vu du diagnostic des installations d'éclairage réalisé par le SDEC ENERGIE et présenté à la commune, le syndicat propose à la commune le programme d'efficacité énergétique suivant :

- Le remplacement des foyers de type « boules »,
- La suppression des foyers énergivores
- Le remplacement du matériel vétuste (lampadaires, mâts, armoires, mise en peinture, déplacement, etc...)

Ce programme est formalisé par une convention déterminant la nature des travaux à entreprendre, ainsi que leur financement.

Le coût total estimé des travaux est de 39 961 € HT avec une participation communale de 14 320 €.

Les devis définitifs seront produits par le SDEC ÉNERGIE en fonction de la programmation retenue par la commune. Si au moment de la facturation, le coût des travaux se trouve dans la fourchette comprise entre -5% et +5% du coût des travaux inscrit dans cette convention, la participation communale reste celle indiquée plus haut. En dehors de cette fourchette, le SDEC ÉNERGIE communiquera à la commune une participation recalculée, qui, lorsqu'elle est à la hausse nécessitera une nouvelle délibération communale.

Pour la mise en œuvre de ce programme, la commune souhaite réaliser les travaux sur une programmation annuelle en 2017 et de financer sa participation par un règlement en section de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme et notamment la convention de mise en application,
- approuve l'échéancier des dépenses proposées et décide d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDEC ENERGIE.

VOTANTS : 15

POUR : 14

ABSTENTION : 1

**Séance levée à 21h00**

**TOUR DE TABLE**

La commune procède à la modification du Plan Local d'Urbanisme : le dossier sera mis à disposition du public du 22 mars au 22 avril 2017.